



Conseil Européen des Syndicats de Police

Organisation Internationale Non Gouvernementale au Conseil de l'Europe

RESOLUTION FINALE

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Conseil Européen des Syndicats de Police, son Comité Exécutif s'est réuni à LILLE, les 6 et 7 novembre 1998.

Durant ses débats, il a fait le bilan de son activité syndicale, des résultats obtenus et de la situation actuelle des droits et libertés des policiers européens.

Il a constaté l'augmentation permanente de la grande criminalité transfrontalière. En réponse à ces problèmes, le Comité Exécutif a adopté les résolutions suivantes:

1) Que la charte sociale européenne révisée et son protocole additionnel soient effectifs dans l'ensemble des pays membres. A ce titre, les policiers ne doivent pas être victimes des restructurations administratives, eu égard à leurs droits sociaux et humains.

Il interpelle les autorités compétentes pour que la charte sociale révisée et son protocole additionnel soient effectivement signés, ratifiés et appliqués dans l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe.

2) Il poursuivra ses efforts pour que tous les policiers européens obtiennent un statut qui respecte le droit à un travail digne, une rémunération juste et une formation professionnelle adaptée pour mieux combattre les nouvelles formes de criminalité organisée.

3) Face à la progression de la criminalité trans-frontalière, il a réfléchi aux moyens d'harmoniser au mieux les législations et au développement de la coopération policière européenne en la dotant de mécanismes et instruments juridiques ainsi que de moyens humains et matériels suffisants.

Le Comité Exécutif a décidé de préparer une étude approfondie sur ces sujets pour son quatrième congrès qui aura lieu à ATHENES du 17 au 19 mars 1999. Les conclusions des débats de ce congrès serviront de base à ses revendications qui seront transmises aux autorités nationales et aux organisations internationales compétentes.

Enfin, le CESP invite tous les gouvernements nationaux à accélérer le processus d'intégration de tous les pays d'Europe centrale et orientale, membres du CESP, dans l'Union Européenne pour qu'un espace judiciaire et policier soit créé le plus rapidement possible.

Il déclare à tous ces policiers qu'ils ont tous leur place dans l'Union Européenne.